

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 2 du Comité de Pilotage du 07/01/2025

Ordre du jour

- Présentation MTDA du diagnostic
- Eléments sur la suite de l'étude

Liste des participants

Présents (par ordre alphabétique)

Nom	Organisme	Téléphone	Email
Jean Claude ARGUEL	Mairie Verrière		
Frédéric BALARD	Mairie Castelnau Pegayrols		
Christine BEDEL	Mairie de Mostuéjols	06 10 03 74 97	mairiemojols@orange.fr; christonybedel@orange.fr
Lisa BESCOND	ONF		lisa.bescond@onf.fr
Guillaume BESSIGNEUL	ONF		guillaume.bessigneul@onf.fr
Jérôme BUSSIERE	PNR	06 70 42 23 88	jerome.bussiere@parc-grands-causses.fr
Jean-Jacques CHARLES	Millau Grands Causses		jj.charles@cc-millaugrandscausses.fr
Jean-Pierre CHEVALIER	Mairie de St Beauzely		
Christian FORIR	Maire de Rivière sur Tarn		
Bernard GALIBERT	Chambre d'agriculture	0689307867	bernard.galibert@aveyron.chambagri.fr
Joseph GAGNEUX	DDT12		Joseph.gagneux@aveyron.gouv.fr
Alain GUILLOT	CNPF	05 61 75 42 00	alain.guillot@cnpf.fr
Laure JACOB	PNRGC		
Sébastien ROUQUETTE	SDIS12		sebastien.rouquette@sdis12.fr
Lin VIDAL	SDIS12		
Cyril TOUZET	CC Monts, Rance et Rougier		cyril.touzet@camares.fr
Camille WANECQUE	MTDA	04 42 20 12 57	camille.wanecque@mtda.fr

Excusés :

Nom	Organisme	Téléphone	Email
Jade BRECHIGNAC	Syndicat Tarn-amont		
Fabian DAUNAS	PNR		
Isabelle LAGARDE	MTDA	06 33 64 47 70	isabelle.lagarde@mtda.fr
Thomas LE DREFF	DRAC	06 65 52 80 95	thomas.le-dreff@culture.gouv.fr
Cécile MERLET	CD de l'Aveyron	07 88 66 99 90	cecile.merlet@aveyron.fr
Séverine PEYRETOU	CCMGC		
Xavier BERNAT	CC Muses et Rases du Tarn		
Patrick PES	Elu ville de Millau		patrickpes@millau.fr

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 2 du Comité de Pilotage du 07/01/2025

Principaux points abordés et décisions prises

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
Introduction par le PNR et la Sous-Préfecture	<p>Les plans de massif sont des documents de planification visant la protection des forêts, des biens et des personnes. Ils incluent l'aménagement du terrain pour la lutte, mais aussi l'information du public visant à réduire le nombre de départs de feux.</p> <p>Pour rappel, cinq plans de massifs sont prévus dans le cadre du PDPFCI. Le travail en cours est mené en parallèle avec celui du Causse Noir. Un COTECH avait été organisé déjà été organisé, réunissant le SDIS, la DDT, la CC Millau Grands-Causse, le CNPF, l'ONF et un expert forestier.</p> <p>Le PNR agit en délégation de maîtrise d'ouvrage pour certaines communes de la CC Millau-Grands Causse.</p> <p>La CC Millau-Grands Causse agit en tant que Maître d'Ouvrage pour l'étude du plan de massif du Causse Noir. Le Conseil Départemental assurera la maîtrise d'ouvrage pour les études pour les trois autres plans de massifs.</p>
Contexte	<p>La présente étude est l'élaboration du plan de protection des forêts contre l'incendie du massif du Causse Rouge et Causse Sauveterre. L'étude se fera en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une phase d'état des lieux et de bilan,- Une phase de définition des enjeux et des stratégies à adopter,- Une phase d'élaboration du plan d'actions avec la création d'un programme de travaux et de fiches-actions. <p>Treize communes sont concernées par l'étude (Aguessac, Compeyre, Comprégnac, Millau, Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Montjoux, Castelnau-Pégayrols, St.-Beauzély, Verrières, St.-Léons, Vézins-de-Lévézou et Sévérac-d'Aveyron). Le périmètre couvre une surface de 31 653 ha, avec un massif forestier couvrant 56% de la zone d'études.</p>
Historique des feux et causes	<p>Il a été rappelé également qu'il y a eu en 2022 une forte pression de départs de feux due aux conditions climatiques. C'est une année de prise de conscience du risque incendie pour l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>Le feu de Mostuéjols, survenu le 8 août 2022, a détruit plus de 1 200 hectares, en partie en raison de la densité du sous-bois. Bien qu'aucun retour d'expérience formalisé n'ait été réalisé par le SDIS, il convient de souligner principalement le manque d'équipements sur ce massif.</p> <p>Sur le territoire, les causes des incendies demeurent majoritairement inconnues. Cependant, une étude menée par le SDIS indique que celles-ci seraient principalement d'origine agricole. La constitution d'une cellule de Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie (RCCI) tripartite (SDIS, ONF et gendarmerie) est en cours de discussion pour la prochaine saison, afin de</p>

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 2 du Comité de Pilotage du 07/01/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
	<p>collecter ces informations et intensifier les actions de sensibilisation.</p> <p>Selon le SDIS, l'activité touristique a contribué de manière très marginale aux départs de feux en 2022.</p>
Servitudes pour les équipements de DCFI	<p>Pour rappel, d'après l'article L321-5-1 du code forestier, « une servitude de passage et d'aménagement est établie par l'État à son profit ou au profit d'une collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale pour assurer exclusivement la continuité des voies de défense contre l'incendie, la pérennité des itinéraires constitués, ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts. ».</p> <p>La servitude est une condition nécessaire pour des financements de l'Etat et de l'Europe.</p>
Point d'eau et équipements	<p>Le Tarn sert de point de ravitaillement en eau pour les hélicoptères. Il peut également être utilisé par les moyens terrestres, moyennant la présence d'accès et d'aires d'aspiration pour les véhicules.</p> <p>Sur Verrières, une nouvelle citerne, de 60 m3, a été installée.</p>
Patrouilles citoyennes initiées par la préfecture	<p>Les patrouilles citoyennes ne se limitent pas aux associations de randonneurs ; elles s'adressent à l'ensemble des citoyens, invités à faire preuve de davantage de vigilance. Il s'agit d'une initiative visant à renforcer la conscience collective, sans pour autant instaurer une activité de surveillance supplémentaire.</p>
Agriculture / forêt	<p>31% des surfaces forestières sont superposés au Registre Parcellaire Graphique (RPG – correspondant aux surfaces déclarées à la PAC). À Mostuéjols et St Beauzély, le pâturage se pratique en forêt privée, pas dans les forêts communales. Le PNR explique que ce secteur connaît moins de pâturage en forêt que le Causse Noir, car il n'y a pas de systèmes transhumants.</p> <p>Contrairement à d'autres secteurs, la tendance n'est pas vraiment à la déprise agricole sur le territoire mais plutôt à la reprise.</p>
Urbanisme	<p>Il y a un projet éolien prévu sur Verrières, dans la forêt de Vinnac, entre la RD 911 au niveau de l'embranchement de Saint-Laurent-de-Lévézou et de la RD 29 (La Glène, Aguessac). Le risque associé à l'éolien concerne les départs de feu, mais aussi la protection du site en cas d'incendie. Il sera nécessaire d'implanter une citerne et une voie d'accès ; ces équipements devront être pris en compte dans le plan de massif.</p> <p>Un projet SPA (> 2 500 m²) est prévu à Aguessac, situé à l'ouest du parc photovoltaïque, à la sortie 44 de l'autoroute A75. Le PNRGC enverra la localisation précise de ce projet à MTDA.</p>
Obligations Légales de Débroussaillage	<p>Une personne est désignée pour gérer cette question à Millau, où un total de 2 000 courriers a été envoyé. La Communauté de Communes mobilisera une équipe pour accompagner les communes dans leurs démarches.</p>

Elaboration du plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre

Réunion 2 du Comité de Pilotage du 07/01/2025

Thème	Principales remarques formulées et décisions prises
(OLD) aux abords des bâtis	<p>La Mairie de Mostuéjols a entamé les démarches, mais elle se demande si c'est à la mairie d'envoyer les courriers ou si cela relève de la CC Millau. La CC Millau prendra contact avec la mairie pour clarifier la situation.</p> <p>Sur Castelnau, la communication sur les OLD a débuté mais il n'y a pas encore eu d'envoi de courriers aux propriétaires.</p>
OLD le long des voies	<p>L'arrêté préfectoral sur le débroussaillage est en cours de révision (finalisation prévue pour mars 2025). À première vue, il semble que la réglementation concernant la mise à distance des houppiers pourrait être abandonnée (sous réserve). En revanche, les distances de débroussaillage devraient être maintenues telles quelles.</p> <p>Les débroussailllements réglementaires le long des routes départementales sont réalisés par le Conseil Départemental, avec une obligation minimale de 4 mètres de chaque côté de la route. Une visite de contrôle a été effectuée par la DDT, et le bilan devrait être disponible courant janvier. Toutefois, il semble qu'il y ait de nombreuses non-conformités.</p> <p>Le débroussaillage des routes communales est à la charge des communes, sur 2 m de part et d'autre de la voie. Sur la commune de Mostuéjols, les débroussailllements sont réalisés, sur la commune de Rivière-sur-Tarn, la réalisation est évaluée à 70%.</p> <p>L'autoroute A75 traverse le Causse Rouge sur un axe nord sud ; la réalisation des OLD de 4 m de part et d'autre et leur entretien est donc un enjeu majeur.</p>
Prochaines échéances	<p><u>COTECH 2 : 11 février (avec le comité technique restreint pour discuter de la stratégie)</u></p> <p>COPI 3 : Jeudi 27 mars (après-midi)</p> <p><i>MTDA devra recevoir les données manquantes liées aux données archéologiques, ainsi que des projets d'urbanisme provenant du PNRGC.</i></p>

Elaboration du Plan de massif du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre (12)

COFIL 2 : Etat des lieux

07 janvier 2025

- Présentation des contours du massif
- Etat des lieux
- Planning de réalisation de l'étude et organisation de la concertation



Présentation de l'Agence MTDA



🕒 Bureau d'études Créé en 1987, 35 personnes -

- Venelles 13 (et Bordeaux)

🕒 Quelques références prévention des incendies de forêt

➤ Plans de massifs

- Causse Noir, CC Millau Grands-Causse, 2012
- Moyenne vallée du Lot - Département du Lot – 2022
- Lozère – DDT de la Lozère, Union des ASA de DFCI
 - Causse Méjean et Gorges du Tarn
 - Mont Aigoual et Vallées de la Jonte, Tarnon, Haut-Tarn, Mimente
 - Canton de Villefort
 - Vallée Française - Vallée du Gardon de St-Germain - Vallée du Galeizon
- Var, Gard, Bouches du Rhône, Ardèche, Hérault, Ariège, ...

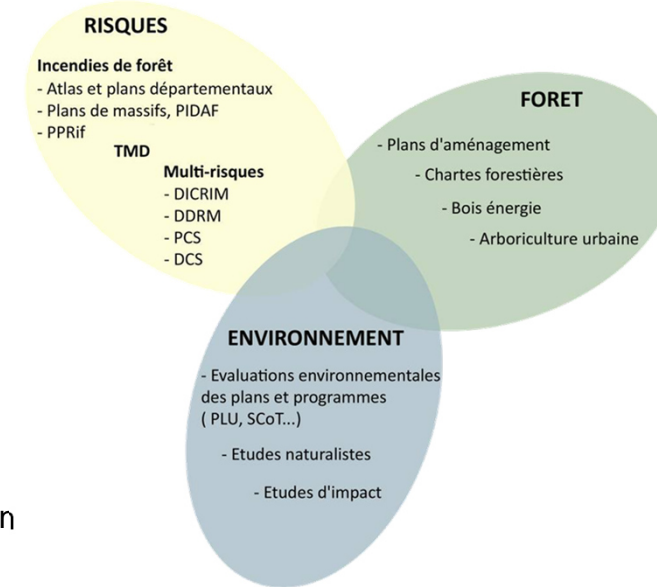
➤ Plans Départementaux de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)

- Aveyron (2017)
- Isère, Loire, Ain
- Tarn, Hérault, Gard, Lozère, Var, Bouches du Rhône, Ardèche, Drôme, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées,

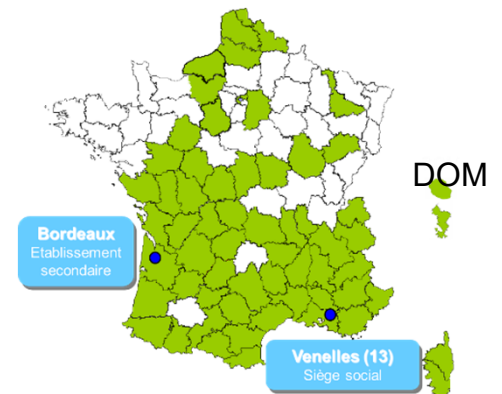
➤ Plans de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF)

- Var (Massif des Maures), Bouches du Rhône (Marseille, Carnoux, Cassis, Allauch, Plan de Cuques), Charente-Maritime, Corse, Gironde

➤ Accompagnement des communes pour la mise en œuvre des **Obligations Légales de Débroussaillage** : St-Rémy-de-Provence, St Estève Janson, ...



3 domaines d'intervention



Départements où est intervenue l'Agence MTDA



Zone d'étude et contexte

Contexte et objectifs de l'étude



Contexte

- Le Plan Départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)
 - approuvé par le Préfet de l'Aveyron en 2017 pour 10 ans
 - fixe les orientations de la politique de prévention au niveau départemental
 - prévoit d'élaborer **des plans de massif** pour la protection des forêts contre les incendies sur les massifs les plus à risque
- Les plans de massifs limitrophes Causse Noir en cours d'élaboration par la CC Millau, et Causse Méjean et Causse de Sauveterre boisé en Lozère

Périmètre de l'étude



➤ 13 communes

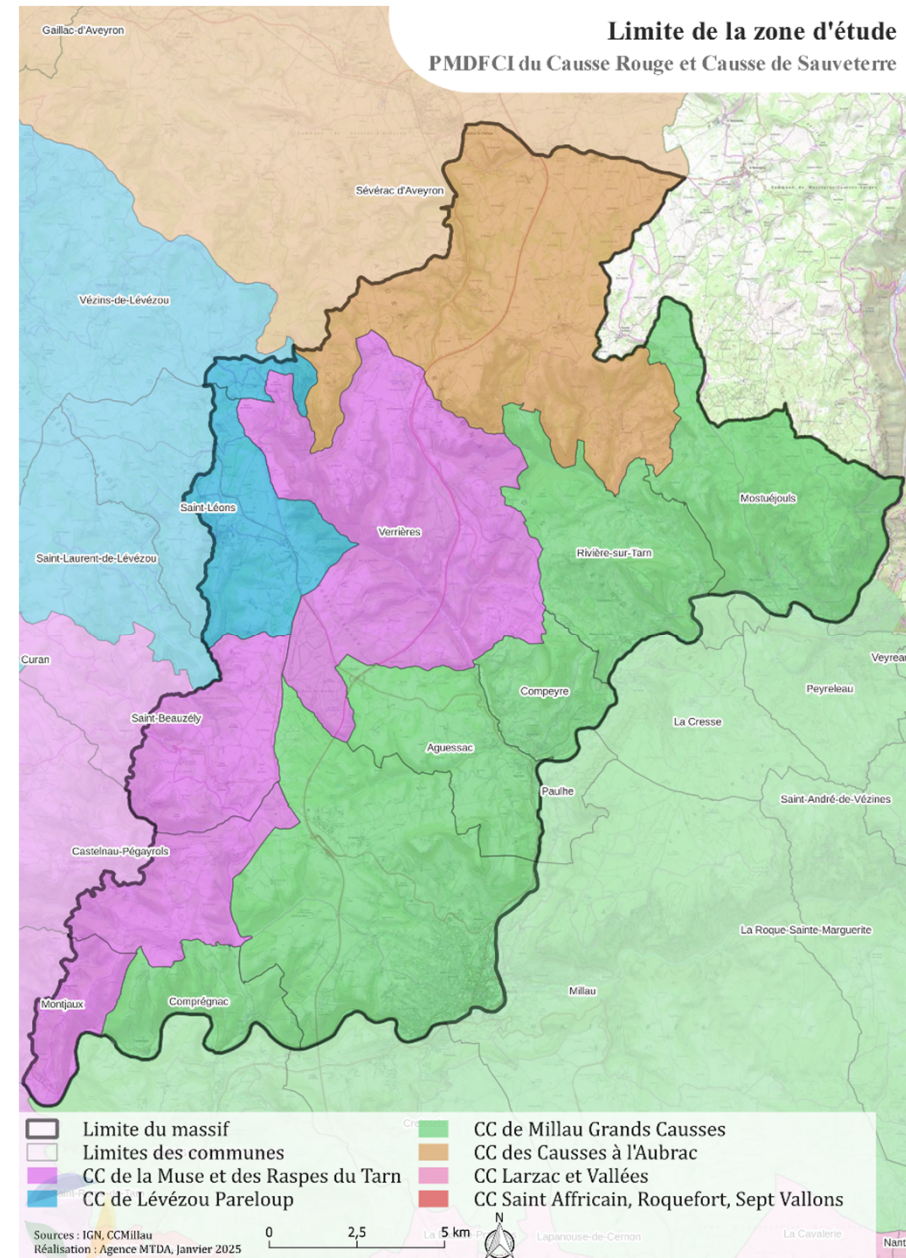
- Aguessac
- Compeyre
- Comprégnac
- Millau
- Mostuéjols
- Rivière-sur-Tarn
- Montjoux
- Castelnau-Pégayrols
- St.-Beauzély
- Verrières
- St.-Léons
- Vézins-de-Lévézou
- Sévérac-d'Aveyron

➤ 4 communautés de communes

- Millau Grands-Causse
- Muse et Raspes du Tarn
- Lévézou-Pareloup
- Causse à l'Aubrac

➤ Massif : 31 653 ha

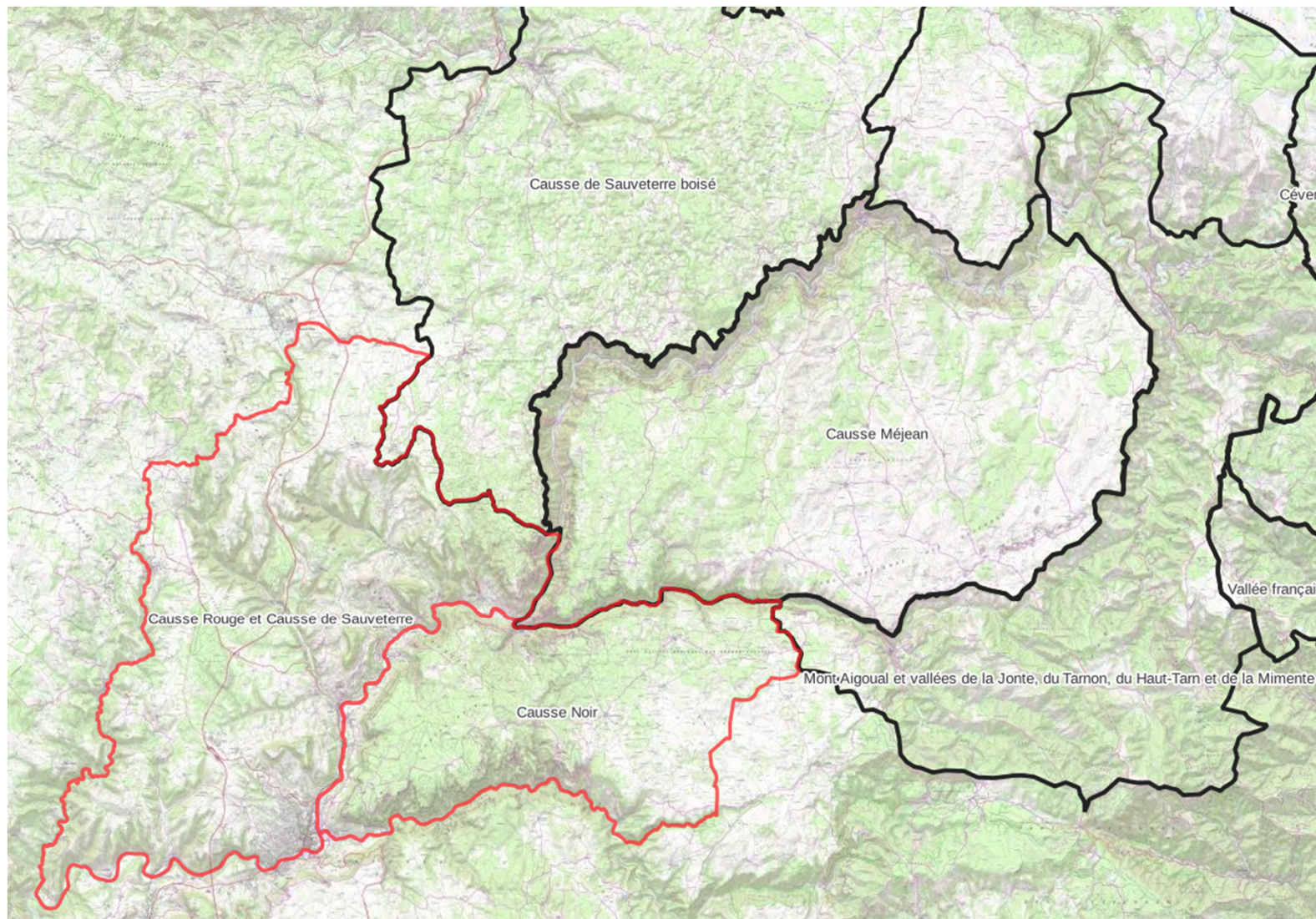
➤ Au sein du PNR des Grandes Causses (Charte en révision)



Plans de massifs limitrophes (Lozère)



- **Causse Méjean (2012)**
- **Causse de Sauveterre boisé (2010)**





Contexte et objectifs de l'étude

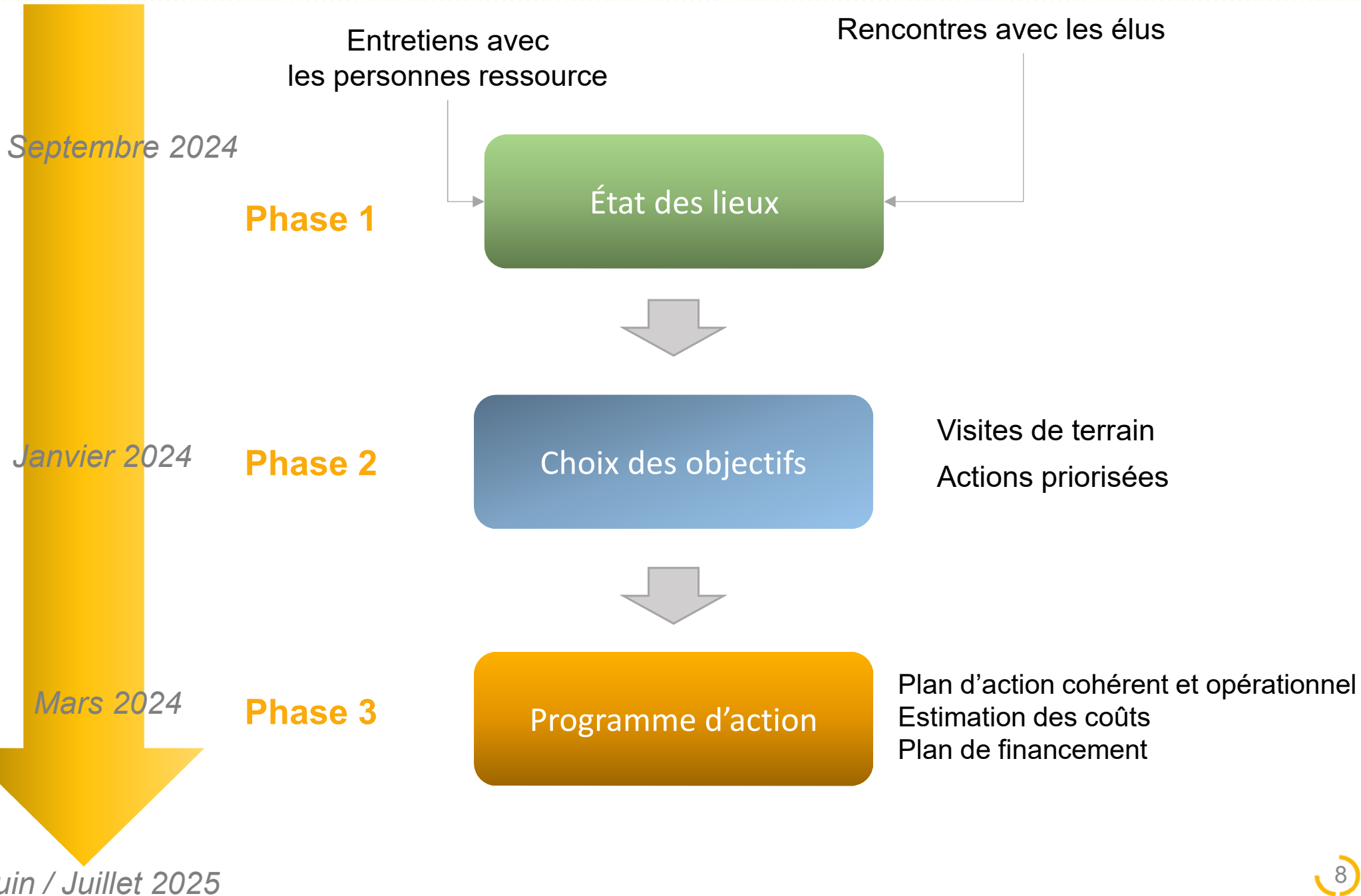
🕒 Objectifs du plan de massif

- Planifier les actions de prévention et de lutte (document de planification)
- Le plan de massif est la déclinaison au niveau local des orientations du PDPFCI

🕒 Contenu : tous les aspects de la prévention et de la protection sont concernés

- De la sensibilisation
- À l'équipement du terrain
- En passant par la gestion de l'espace (activités agricoles et pastorales, fréquentation, sylviculture ...)
- En tenant compte des nombreux enjeux du territoire
 - Enjeux humains
 - Enjeux économiques
 - Enjeux environnementaux
 - Enjeux paysagers
 - ...

Les trois phases de l'étude





Historique des feux



Historique des feux

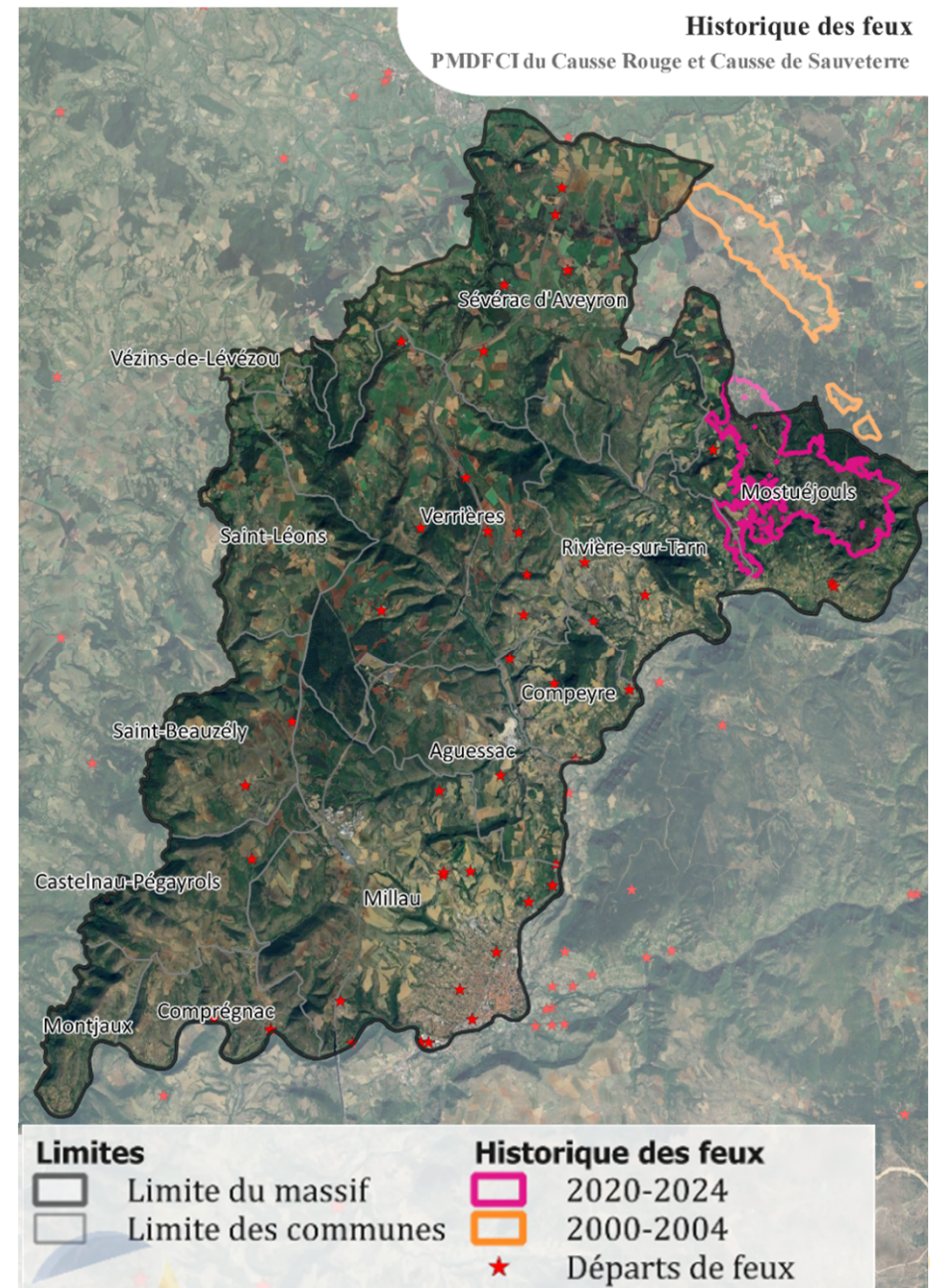
🕒 Source : base de données BDIFF 2006-2023

- Les feux sont rattachés à la commune de départ du feu

🕒 Bilan global des feux éclos sur les 13 communes

- 2006-2023
 - 214 feux
 - 480 ha
- En moyenne
 - 12 départs de feux par an
 - 27 ha parcourus chaque année
 - 2,2 ha parcourus par feu

➔ L'incendie de Masegros (Lozère) a détruit 1 207 ha, dont 1 107 ha dans l'Aveyron, impactant les communes de Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn.





Un incendie de forêt est :

- soit un incendie qui démarre et se propage au moins partiellement dans la forêt ou dans d'autres terres boisées,
- soit un incendie qui démarre sur d'autres terres mais qui se propage à la forêt et à d'autres terres boisées.

Cette définition exclut le brûlage dirigé, opération maîtrisée dans le temps et dans l'espace visant à diminuer la quantité de combustible disponible.

Un incendie de végétation est :

Un incendie qui se propage dans du combustible naturel, mais ne



```
ERROR: syntaxerror  
OFFENDING COMMAND: ----nostringval-----  
STACK:
```